

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 6 décembre 2017

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, donne lecture des procurations et procède à la nomination du secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Françoise MAILLE BARBARE

Ordre du jour

- Indemnité de conseil au receveur
- Décision modificative
- Prix de vente des terrains situés sur la Zone industrielle
- Nomination d'un membre supplémentaire pour l'AFR
- Renouvellement de bail pour la location d'une pièce de terre
- Recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine communal pour le calcul de la DSR 2019
- Renouvellement du bail du Centre des Finances Publiques
- Convention pour l'instruction des demandes liées à l'utilisation et à l'occupation des sols avec la commune de Moreuil pour 2018
- Gratification de stage

Questions diverses

1 – Indemnité de conseil au receveur

Monsieur le Maire propose d'attribuer à Monsieur Thierry FERANDELLE les indemnités de conseil et de confection du budget pour l'année 2017 pour un montant de 727,48 € brut, soit 663,04 € net.

Pour : Unanimité

2 – Décision modificative

Afin de pouvoir procéder au mandatement du FPIC trop perçu et au remboursement de la part communale de la taxe d'aménagement aux acquéreurs de la seconde tranche du lotissement Les Haies ayant eu un taux appliqué de 3 %, Monsieur le Maire propose de prendre la décision modificative n° 2 suivante :

Fonctionnement / Dépenses :

Diminution de crédits au compte 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement	- 2 305 €
Augmentation de crédits au compte 739223 – Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	+ 2 305 €

Investissement / Dépenses :

Diminution de crédits au compte 020 – Dépenses imprévues d'investissement	- 3 689 €
Augmentation de crédits au compte 10226 – Taxe d'aménagement	+ 3 689 €

Pour : Unanimité

3 – Prix de vente des terrains situés sur la Zone industrielle

Par délibération en date du 19 juin 2002, le Conseil municipal a fixé le prix de vente des terrains situés sur la Zone industrielle au prix de 5€ HT le m². Monsieur le Maire propose de le fixer à 15€ HT le m².

Madame ROUVROY demande ce qui revient à la Communauté de communes.

Monsieur le Maire répond que cette dernière va devoir aménager la zone (voirie, réseaux).

Monsieur PROOT propose le prix de 10€ HT le m².

Madame CARON demande si les deux entreprises qui ont récemment acheté des terrains vont subir cette augmentation.

Monsieur le Maire répond par la négative.

Monsieur GLACHANT demande combien d'emplois ces deux entreprises vont engendrer.

Monsieur le Maire indique que 5 à 6 emplois seront concernés par l'une d'entre elles et que l'autre entrepreneur démarre son activité et est seul pour l'instant.

Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente à 15€ TTC le m².

Pour : Unanimité

4 – Nomination d'un membre supplémentaire pour l'AFR

Par délibération du 14 juin 2017, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a désigné 4 représentants à l'Association Foncière de Remembrement. A la demande de la DDTM, il indique qu'il faut nommer un propriétaire supplémentaire et propose de nommer Françoise MAILLE.

Pour : 20

Abstention : 1

5 – Renouvellement de bail pour la location d'une pièce de terre

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le bail de 9 ans consenti à Monsieur Taisne pour la parcelle de terre située lieudit « Au chemin de Méharicourt », Terroir de Lihons, cadastrée section ZW n°1 de 1 ha 91 a 01 ca est arrivé à expiration à la date du 15/10/2017.

Il propose de renouveler ce bail pour une durée de 9 ans. Le fermage sera conclu sur la base de 200 euros l'hectare suivant l'indice des fermages de 106,28 euros.

Pour : Unanimité

6 – Recensement de la longueur de voirie classée dans le domaine communal pour le calcul de la DSR 2019

Monsieur le Maire rappelle que la longueur de la voirie classée dans le domaine communal est un critère utilisé pour le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale.

Le dernier recensement a été effectué le 24 octobre 2014 et établissait la longueur des voies à 17 787 mètres.

Après révision, la longueur est de 19 182 mètres. La rue de Méharicourt a été ajoutée pour 1 395 mètres.

Il propose de prendre en compte ce linéaire dans les critères de calcul et d'attribution de la DSR 2019.

Pour : Unanimité

7 – Renouvellement du bail du Centre des Finances Publiques

Monsieur le Maire informe que le bail de 9 ans consenti à la Direction Générale des Finances Publiques pour l'occupation du local à usage de bureaux de la Trésorerie au 2 place du Maréchal Leclerc arrive à expiration au 31/12/2017.

Il propose de renouveler ce bail pour la même durée à compter du 01/01/2018, moyennant un loyer annuel de 5 326 € HT correspondant à la valeur locative annuelle fixée par le service du domaine (ancien loyer : 5 000 € HT).

Pour : Unanimité

8 – Convention pour l’instruction des demandes liées à l’utilisation et à l’occupation des sols avec la commune de Moreuil pour 2018

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération des 22 mars et 3 octobre 2017, le Conseil municipal a opté pour le transfert de l’instruction de l’ensemble des autorisations et des actes relatifs à l’occupation et à l’utilisation du sol sur la commune à la commune de Moreuil pour l’année 2017.

Il propose de renouveler cette convention pour 2018. Le montant des charges annuelles s’élève à 7 750 euros.

Pour : Unanimité

9 – Gratification de stage

Monsieur le Maire informe qu’un stagiaire a accompli sérieusement et efficacement les tâches de travail qui lui ont été confiées au secrétariat de la Mairie durant sa période de stage et qu’il serait souhaitable de le récompenser. Il propose de lui octroyer une somme de 200 euros.

Pour : Unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur GLACHANT s’élève contre les fermetures récurrentes de la déchetterie notamment le mercredi.

Monsieur le Maire indique que la mairie dispose d’affichettes pour informer les administrés.

Madame ROUVROY explique ces fermetures par le manque de personnel.

Plusieurs élus s’interrogent sur la convention de mise à disposition du gymnase aux associations et sur la caution qu’elles devraient régler et qui serait encaissée.

Monsieur le Maire indique qu’une troisième version de cette convention doit être proposée aux associations et qu’une nouvelle réunion sera organisée le 11 décembre.

Monsieur le Maire indique avoir reçu SNCF Réseaux pour la ligne Amiens Tergnier. La voie et les passages à niveaux vont être refaits et ces travaux sont programmés en mars. La SNCF voulait fermer les deux passages à niveau pendant 5 semaines, dans la mesure où 1 000 mètres sont refaits par jour. Il ajoute que la fermeture serait réduite à une semaine et que les passages à niveau seraient ouverts dans la journée et fermés la nuit.

Monsieur le Maire informe qu’une consultation a été lancée pour la maîtrise d’œuvre de l’aménagement de la rue de Méharicourt, que l’ouverture des plis se fera en janvier et que diverses réunions seront programmées sur ce sujet.

Monsieur le Maire évoque son intervention auprès du Conseil départemental concernant la traversée de Rosières. Celle-ci pourrait être refaite sur cinq ans. Il souhaiterait que l'enfouissement des réseaux soit réalisé dans les meilleurs délais.

Monsieur PROOT indique avoir assisté à la réunion du SIEP. Le Président Philippe CHEVAL a annoncé une augmentation de 2,5 % du prix de l'eau en expliquant que l'Etat allait ponctionner de l'argent à l'agence de l'eau pour financer la biodiversité et l'Office National de la Chasse. Il rappelle que le Président avait pourtant fait la promesse de ne pas appliquer d'augmentation.

Monsieur PROUILLE indique avoir renégocié les contrats d'assurances pour la flotte automobile et le personnel. Le montant pour la flotte automobile sera inférieur de 40 % avec des garanties identiques aux précédentes.

Monsieur le Maire informe que la CARSAT va reprendre des permanences en ambulatoire dans la commune et que le camion stationnera derrière la mairie.

Monsieur le Maire fait part des manifestations à venir :

- Repas des aînés : 10 décembre à 12 heures à la salle polyvalente,
- Distribution des colis aux aînés : 16 décembre à partir de 9 heures,
- Vœux du Maire : 19 janvier 2018 à 19 heures à la salle socioculturelle,
- Représentation théâtrale par Les Joyeux Lurons du Canton d'Ailly-le-Haut-Clocher : 2 février 2018 à 20 heures 30.

Monsieur GLACHANT demande quel est le rapport repas/colis pour les aînés.

Monsieur le Maire indique qu'environ 200 personnes se sont inscrites pour le repas et que 315 colis seront distribués.

Monsieur THIERY, Président du Souvenir Français, indique que l'association organise une exposition « Nos villages durant la 1^{ère} Guerre Mondiale des environs de Rosières » du 9 au 12 décembre de 10 heures à 12 heures et de 14 heures 30 à 18 heures à la salle socioculturelle. L'inauguration aura lieu le vendredi 8 décembre à 18 heures.

Madame MAILLE informe que le Préfet de la Somme a indiqué qu'il n'y aurait plus de Sous-préfet à part entière dans l'arrondissement de Montdidier et qu'un projet de cité administrative semble se dessiner.

Monsieur le Maire clôture la séance à 21 heures 25.